

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 23 MARS 2017

DECISION

Numéro 17 - 06 - 034

Décision 7 : Le contrat de location d'un local pour remiser les véhicules de secours durant les travaux de restructuration de la caserne de de Chalmazel.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 13 mars 2017 s'est réuni le 23 mars 2017 à partir de 11 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Claude Liogier (membre du bureau).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Afin de pouvoir remiser les quatre véhicules de secours durant les travaux de restructuration du centre d'incendie et de secours de Chalmazel, il pourrait être décidé de contracter un bail avec la copropriété *Laurendon*. En effet, cette dernière pourrait mettre à disposition du SDIS un local de 158 m² avec 3 portails privés.

Cette mise à disposition du local situé au rez de chaussée de la copropriété *Laurendon*, sise la Gouerie – 42 920 Chalmazel Jeansagnière serait consentie pour un loyer mensuel de 140 € TTC incluant les charges relatives aux consommations d'eau et électricité.

Elle pourrait prendre effet à compter du 1^{er} mai 2017 et ce pour une durée de 11 mois mais pourrait toutefois être prolongée par voie d'avenant en cas de retard dans les travaux de restructuration.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le Bureau du Conseil d'administration autorise le Président à signer le projet de contrat joint en annexe et concernant la location d'un local par la copropriété *Laurendon* pour remiser les véhicules de secours de Chalmazel.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-06-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017